FICHE TECHNIQUE

160201

ANTIGEL AC

ACCELERATEUR DE PRISE POUR BÉTON AVEC FONCTION ANTIGEL

ANTIGEL AC *est une préparation à base de composés minéraux synergisés.*

CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

Aspect Physique :	*liquide*
Masse volumique :	*1460g/l*
Réaction chimique :	*légèrement alcaline*
Teneur en chlore :	*à la dose d'utilisation préconisée inférieure aux limites du DTU n°21.4*
Viscosité moyenne :	*75 cps, mob2, vit 100tr/min*

PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

- *Miscible dans l'eau en toutes proportions.*

- *Est utilisé pour les travaux de bétonnage en période hivernale* ***jusqu'à -10°C*** *ou lorsqu'il est souhaitable de pouvoir réduire les temps de fabrication afin de reprendre plus rapidement les moules, coffrages sur les chantiers ou préfabrications.*

- *Apporte un caractère plastifiant au béton.*

- *Augmente la résistance des objets fabriqués dans les premiers temps.*

MODES ET DOSES D'EMPLOI

- *Incorporer l'adjuvant avec l'eau nécessaire au gâchage afin d'assurer au malaxage, une répartition homogène dans la masse.*

- *Selon la température et le temps de prise recherchés de* ***0,5 à 2% du poids du ciment : soit pour un sac de 35kg de ciment de 175g (120ml) à 700g (480ml) d'adjuvant.***

- *Plus la dose d'adjuvant est forte, plus le temps de prise sera court.*

NOTA : les doses trop élevées d'adjuvant provoquent une baisse de résistances mécaniques, qui peuvent être limitées grâce à l'ajout complémentaire d'un fluidifiant utilisé comme réducteur d'eau.
Respecter les prescriptions du DTU n°21-4 d'octobre 1997 concernant les limitations d'emploi dans certains travaux de bétonnage ou avec des ciments spéciaux.

RECOMMANDATIONS

R36 Irritant pour les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Ne pas laisser à la portée des enfants.

EXTRAIT CONDITIONS DE VENTE :

Assurance qualité ISO 9001
Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la **date limite d'utilisation optimale conseillée (DLUOC) est de un an**. En conséquence l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

Nota : Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27/03/1987 mis en vigueur au 01/01/1988.

12 rue Ampère - ZAC de Gesvrine 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE
aci.nantes@orange.fr - www.atlantic-chimie-industrie.com - Tél. 02 40 37 71 12 - Fax. 02 40 37 74 73